



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est

DES REPÈRES ET DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA DÉMARCHÉ ÉVALUATIVE DES PROGRAMMES DE RÉUSSITE EDUCATIVE (PRE)

OCTOBRE 2025



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale



agence nationale
de la cohésion
des territoires

L'ORIV

L'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) est une association qui se donne pour mission d'agir en faveur de l'intégration, du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations, en intervenant sur les enjeux sociaux et les politiques publiques. Elle soutient et accompagne des habitants-es et des élus-es, des acteurs-rices institutionnels-les, des professionnels-les et des associations.

Elle produit et met à disposition des connaissances et des ressources, anime des temps collectifs et interpelle les acteurs sur les enjeux qu'elle repère. Implanté à Strasbourg, avec une antenne à Reims, l'ORIV déploie ses activités sur l'ensemble de la Région Grand Est.

Il s'appuie sur une équipe de 8 salariés-es, en lien avec les administrateurs-rices de l'association. L'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de l'Etat, de collectivités, de l'Europe ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des adhérents-es de l'association. A l'échelle nationale, l'ORIV participe au Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV) et au Réseau Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration (RECI).



Siège : 1 rue de la Course - 67000 Strasbourg
Antenne : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims
Tél. 03 88 14 35 89 - contact@oriv.fr - www.oriv.org

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Auteure : Emilie Arnoulet
Mise en page : Diane Hässig

Date de publication : octobre 2025

SOMMAIRE



Genèse des programmes de réussite éducative.....	4
Les PRE : de quoi s’agit-il ?	4
Un appui méthodologique construit avec et pour les PRE du Grand Est	5
Sens de l’évaluation.....	5
L’évaluation : une démarche collective	7
Le cadre de l’évaluation	7
Etape 1 – cadrage et préparation de l’évaluation.....	7
Etape 2 - recueil des données.....	10
Etape 3 - interpréter les données et communiquer : l’étape incontournable .	11
En conclusion.....	12
 Annexe 1 : Représentation des parties prenantes du PRE en matière d’évaluation ..	12
Annexe 2 : Arbres d’impacts.....	16
Annexe 3 : Grille d’évaluation issue du groupe de travail PRE Grand Est.....	17

GENESE DES PROGRAMMES DE REUSSITE EDUCATIVE

Les programmes de réussite éducative (PRE) ont été créés par le plan de cohésion sociale et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (article 128). La circulaire de la DIV du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre du programme réussite éducative vient préciser leur déploiement. La note de cadrage de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) d'avril 2005 précise leur mise en œuvre sur les territoires.

Le comité interministériel du 6 mars 2015 a renforcé le déploiement des PRE : « Dans chaque collège REP+ et dans les écoles associées, les PRE seront progressivement déployés là où ils sont absents et davantage mobilisés là où ils existent. »¹

L'instruction interministérielle (ministère de la Ville et de l'Éducation nationale) du 10 octobre 2016² vient consolider l'approche globale effectuée au bénéfice des enfants et de leurs familles.

La loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 encourage le pilotage intercommunal qui vient ainsi faciliter le travail de complémentarité et de cohérence en matière éducative.

La création des « Cités éducatives » en 2019 a bousculé les organisations locales. Son ambition n'était pas « d'être un dispositif de plus », mais de permettre « de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants ». Sa mise en place sur certains territoires a pu questionner la place des PRE sans toutefois remettre en cause leur existence.

Le Comité Interministériel des villes du 6 juin 2025 prévoit de renforcer la prévention et la prise en charge des problématiques de santé mentale des jeunes via l'instauration d'un accueil psychologique dans les quartiers, en lien avec les cités éducatives et les programmes de réussite éducative existant.

LES PRE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les programmes de réussite éducative ont pour objectif d'apporter aux enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville un parcours individualisé reposant sur une approche globale des difficultés rencontrées, en collaboration étroite avec la famille (suivi social, médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou encore différentes formes de soutien scolaire). Ils s'adressent aux enfants de 2 à 16 ans, résidant dans les quartiers politique de la ville.

Leur spécificité consiste à exploiter les ressources locales (associations, structures, équipements, centres de loisirs, centres de santé, conseil départemental, dispositifs scolaires) et à impliquer de manière systématique les parents, le but étant de renouer le contact entre les familles et les acteurs du « droit commun » dans les quartiers en difficultés.

Le PRE constitue un socle de réponses personnalisées aux difficultés de chaque jeune intégrant le dispositif. Afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique éducative globale, les instances de pilotage du PRE et celles du contrat de ville devront être coordonnées.

¹ [Dossier de presse du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015](#)

² <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=41842>

UN APPUI METHODOLOGIQUE CONSTRUIT AVEC ET POUR LES PRE DU GRAND EST

L'ORIV, centre ressources régional en Grand Est, notamment sur la Politique de la ville, intervient depuis 2022 dans l'animation de réseau des programmes de réussite éducative. Ce document est le fruit de plusieurs temps de travail menés avec les PRE du Grand Est. Il vise à partager les enseignements et les ressources issus de ces échanges avec l'ensemble des PRE du territoire. Ce document n'a pas vocation à proposer un cadre de réflexion ou une méthodologie unique. Il vise plutôt à offrir des repères et des clés de lecture pour accompagner la mise en œuvre d'une démarche évaluative, à partir d'éléments de réflexion et d'outils méthodologiques issus des échanges avec les acteurs du territoire.

SENS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est au cœur des politiques publiques. Elle est centrale pour les programmes de réussite éducative car les enjeux sont nombreux et importants. Il s'agit :

- De consolider la coopération entre les acteurs,
- D'améliorer l'offre,
- D'optimiser les modes de fonctionnement,
- De développer des outils,
- De repenser les finalités de la réussite éducative à l'échelle locale...

L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques et leurs effets afin d'aider à la prise de décision politique. Par ailleurs, elle doit aussi livrer des informations précises sur l'utilisation des crédits publics dans une perspective d'efficacité. Face à ces enjeux, tout dispositif d'évaluation devient très exigeant en termes de méthodologie. « L'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. » (Conseil national de l'évaluation, 1998).

	BILAN	ÉVALUATION
Quels sont les objectifs ?	• Laisser une trace • Rendre compte • Décrire des réalisations	• Analyser les effets • Apprécier le fonctionnement • Questionner la stratégie du projet • Comparer les objectifs et les résultats
Quelle temporalité ?	• N+1 • Calendrier de l'action	• Anticipation dans le temps • Calendrier propre à l'évaluation
Quels outils ?	• Analyse financière • Données d'observation et de suivi • Enquête de satisfaction • Fiche bilan	• Cartographie des impacts • Données qualitatives (entretien, focus group...) • Indicateurs quantitatifs • Interprétation des données
Qui porte le regard ?	• L'équipe du PRE	• Croisement des regards • Démarche collective

L'évaluation constitue une démarche spécifique, qui se distingue du bilan, du suivi et de l'étude de satisfaction des bénéficiaires. Au-delà des démarches de bilan, élaboré chaque année par les équipes, l'évaluation au sens propre engage une démarche spécifique et collective destinée à répondre à des questions évaluatives précises et à juger des effets de l'action.

L'évaluation exige de porter une appréciation qu'il conviendrait de définir par un cadre méthodologique et une organisation interne définis en fonction des ressources disponibles. C'est une démarche qui s'anticipe dans le temps au regard des questions évaluatives que l'on se pose, des données qu'il est possible de mobiliser et des moyens dont on dispose.

Les attentes par rapport à l'évaluation peuvent être multiples :

- Nécessité de mettre à plat le dispositif existant,
- Renforcer la cohérence du projet,
- Améliorer ses activités et ses pratiques,
- Communiquer, valoriser et mettre en visibilité le dispositif,
- Construire de nouvelles relations avec ses partenaires,
- Renouveler les modes de coopérations.

RETOUR SUR L'ENQUETE DE SUIVI DE 2016

L'enquête de suivi 2016¹ fait suite à deux évaluations complémentaires sur l'impact du PRE, l'une quantitative réalisée par l'Institut des politiques publiques (IPP) et l'autre qualitative réalisée par Trajectoires Reflex, publiées en mars 2016.

La conclusion de ces deux évaluations a appelé à :

- **Optimiser le ciblage des publics bénéficiaires** afin de déclencher le plus d'effets positifs possibles. Les bénéficiaires sur lesquels les PRE ont le plus d'impact sont, d'une part, les enfants connaissant des difficultés qui s'expriment dans le champ scolaire mais qui relèvent d'une difficulté autre (liée à la santé, au contexte familial...) et, d'autre part, les enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à de multiples causes, avec mobilisation possible des parents. Par opposition, les PRE semblent moins efficaces en termes d'impact sur les enfants ne connaissant que des difficultés scolaires ponctuelles, liées à un manque de travail ou d'autonomie, et sur les enfants rencontrant un cumul de difficultés dues à de multiples causes, sans mobilisation possible des parents ;
- **Favoriser le rôle d'interpellation et de mobilisation du droit commun** des PRE pour les enfants les plus en difficulté et sans mobilisation possible des parents, notamment en renforçant la fonction de coordination des PRE ;
- **Systématiser les relations directes entre les référents de parcours et les enseignants des bénéficiaires**, qui connaissent tous les deux les enfants et leurs familles dans la proximité ;
- **Renforcer l'architecture des PRE selon leurs spécificités locales**, notamment concernant la prise en compte de l'échelle intercommunale de leur gouvernance, en engageant une réflexion sur le rôle et les missions des coordinateurs ou, encore, en questionnant la pertinence de la nature de leurs structures porteuses.

L’EVALUATION : UNE DEMARCHE COLLECTIVE

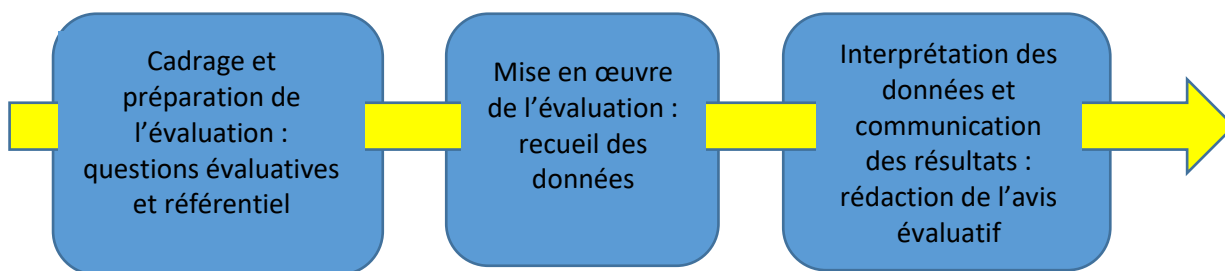
L’efficacité d’une évaluation repose avant tout sur une démarche collective. Elle suppose de :

- Repartir des objectifs nationaux et ceux fixés localement
- Faire des choix car on ne peut tout évaluer :
 - Quelles sont les attentes ?
 - Quels objectifs, pour quelles raisons ?
 - Quelles cibles ?
- Définir et s’appuyer sur une méthodologie
- Mobiliser les données, élaborer des outils (questionnaire, entretiens...) et recueillir la dimension qualitative (récits de parcours)
- Impliquer l’ensemble des partenaires dans l’évaluation (« comité de suivi », répartition des tâches dans la récolte de données et leur interprétation...)

LE CADRE DE L’EVALUATION

La démarche évaluative se déroule en **3 étapes principales** :

7



Etape 1 – Cadrage et préparation de l’évaluation

La phase de cadrage est essentielle car c’est ici qu’est construit le référentiel d’évaluation : définition des modalités de l’évaluation et les questions évaluatives.

1. Un référentiel d’évaluation : de quoi parle-t-on ?

Un référentiel d’évaluation³ est un programme collectif organisant la démarche d’évaluation. Il prend la forme d’un document-cadre. Il est organisé autour de plusieurs rubriques et d’une feuille de route, le plus important étant la démarche d’élaboration et de mise en œuvre de l’évaluation (plus que le document en lui-même).

Le référentiel s’organise en plusieurs parties :

- le contexte et les objectifs de l’évaluation,
- les questions évaluatives, les critères et indicateurs,

³ 1 Profession Banlieue, MOREL Stéphanie, sociologue et consultante Le Social Lab, [Mettre en place une démarche d’évaluation des programmes de réussite éducative](#), synthèse de la formation-action organisée par Profession Banlieue, Saint-Denis, septembre 2016, 26 p. 5

- les méthodes et outils utilisés pour répondre aux questions évaluatives,
- les conditions de mise en œuvre de l'évaluation (équipe, instance partenariale, calendrier, moyens, type de document livrable à la fin de la démarche).

Il conviendra de définir un programme d'évaluation qui précise également :

- les données disponibles à collecter et à utiliser pour renseigner les impacts et à analyser (données de bilan, indicateurs fournis par d'autres partenaires...),
- les acteurs ressources et leur implication (passations d'entretiens ou de questionnaires, récolte de données...),
- les dimensions de l'évaluation à éventuellement externaliser (évaluation de la gouvernance, évaluation des effets sur les bénéficiaires, études longitudinales),
- la forme du document livrable : rapport Word, document PowerPoint, support photographique ou vidéo...
- la temporalité de l'évaluation et son calendrier.
- les modalités de communication des résultats de l'évaluation.

Trois questions permettent d'élaborer le référentiel d'évaluation :

Pour qui évalue-t-on ?

- Pour nous en tant que coordonnateur-ice
- Pour les financeurs (Etat et collectivité)
- Pour les familles/les enfants
- Pour les partenaires (institutionnels et de terrain)

Se questionner sur « pour qui évalue-t-on ? » mérite de s'interroger sur les représentations et les attentes supposées de chaque partie prenante en matière d'évaluation, chacun concevant le dispositif et l'évaluation à travers son propre prisme. Le tableau des représentations et des attentes des parties prenantes est restitué en annexe 1.

Pourquoi évalue-t-on ?

- Adapter le dispositif
- Le faire évoluer
- Mesurer son efficacité
- Améliorer les prises en charge
- Pour rendre compte aux financeurs
- Obtenir plus de financement
- Peut permettre de repérer des dysfonctionnements
- Lever des freins

Que souhaite-t-on évaluer ?

- Adhésion de la famille dans le parcours
- Implication de la famille dans le parcours
- Relation avec les partenaires
- Les sorties de dispositif
- La situation du jeune
- Effets des actions sur le plan : Scolaire ; Santé ; Situation sociale ; Culture ; Sport ; Citoyenneté ; Soutien à la parentalité ; Loisirs ; Veille éducative/décrochage scolaire.
- Impacts du parcours sur la famille

2. Formuler les questions évaluatives

La rédaction des questions est un temps important de l'évaluation. Ce sont les questions qui vont guider l'évaluation... Leur robustesse repose sur le fait de les construire collectivement.

Le collectif d'acteurs doit identifier :

- A quoi voudrait-on répondre ?
- A quoi pourra-t-on répondre ?
- Comment va-t-on répondre ?

Les questions évaluatives peuvent être formulées à partir des formulations suivantes : Dans quelle mesure... En quoi... Peut-on dire que... A-t-on réussi à...

Quelques exemples de questions évaluatives, à propos :

- Des relations partenariales : Dans quelle mesure le PRE permet-il de travailler en complémentarité avec les acteurs locaux ? Dans le cadre d'un parcours, en quoi le travail partenarial favorise-t-il la réussite éducative des enfants ?
- De l'adhésion : Dans quelle mesure le PRE a-t-il permis d'impliquer les parents dans le parcours proposé ?
- De la sortie du dispositif : Dans quelle mesure peut-on considérer qu'une sortie d'un parcours du PRE est réussie ?

3. Identifier les indicateurs et critères

Les critères sont des "instruments d'orientation" qui constituent la référence de l'évaluation et traduisent les valeurs auxquelles elle se réfère. Ils devront permettre de répondre aux questions évaluatives. Ils se construisent en considérant les finalités et les objectifs du projet. L'équité, la cohérence, la citoyenneté, la participation, la cohésion sont des exemples de critères.

Pour répondre aux questions, il faut identifier les critères et indicateurs :

- Le critère est la norme partagée autour de laquelle on pourra répondre « oui », « non » ou « peut-être » à la question. « Je pourrais dire que la réponse à la question est oui si... »
- L'indicateur quantitatif ou le descripteur qualitatif est la donnée à collecter pour renseigner le critère. « Je pourrais dire que la réponse à la question est oui si... sur la base de... »

Trois types d'indicateurs

Les indicateurs sont des « instruments de mesure » pour évaluer une ressource, une opinion, un changement, une action. On distingue notamment les indicateurs de contexte, les indicateurs de suivi (réalisation et résultats) et d'impact.

Les indicateurs de contexte permettent notamment :

- De percevoir les évolutions du contexte et donc la pertinence de l'action ;
- De relativiser les résultats atteints ou non atteints ;
- De relativiser les objectifs qui avaient été fixés (ils peuvent avoir été trop ambitieux, ou pas assez, au regard du contexte).

Les indicateurs de suivi permettent de suivre la réalisation de l'action et les résultats obtenus :

- Les réalisations et les pratiques. Il s'agit de ce que fait concrètement la structure et de la façon dont elle le fait. Ce niveau peut correspondre aux objectifs opérationnels. Les réalisations concernent les activités mises en œuvre dans le cadre de l'action. Les pratiques concernent les processus mis en œuvre. L'indicateur de réalisation mesure ce niveau.

Exemples: Nombre d'ateliers proposés dans les écoles, Présence effective de la famille, des membres de l'EPS (Equipe pluridisciplinaire de soutien)

- Les résultats : il s'agit de ce qu'a produit la structure à la fin de son action. Ils sont directement imputables à l'action. Ce niveau correspond aux objectifs spécifiques de la structure, appelés parfois ses buts. L'indicateur de résultat mesure ce niveau.

Exemples : Plus d'inscrits à l'aide aux devoirs, Nombre de parcours finalisés (sortie positive : 70% des objectifs atteints),

Les indicateurs d'impacts, ce sont les conséquences imputables à l'action mais sur lesquels des facteurs extérieurs peuvent intervenir. La structure contribue à des changements mais elle n'en est pas forcément seule responsable. L'indicateur d'impact mesure la contribution de l'action à ce changement.

Exemples : amélioration des résultats scolaires, augmentation des inscriptions aux clubs sportifs du quartier....

Etape 2 - Recueil des données

Le recueil des données est en lien avec les questions évaluatives et repose sur l'identification des indicateurs / critères.

Plusieurs méthodes (outils, données) peuvent être mobilisées pour recueillir les données.

- Les données de suivi : enquête de satisfaction auprès des familles, tableau de suivi, feuilles d'émargement, fiche de repérage de l'enfant, provenance des orientations, données adressées aux partenaires ...
- Les outils de collecte :
 - Questionnaire
 - Entretiens individuels
 - Entretiens en groupe / Focus group
 - Etude de cas / monographie (étude des mécanismes à l'œuvre).
- Les données externes : Insee, Education nationale, du contrat de ville, avenant au contrat de ville : protocole réciproque et renforcé...
- Cartographie d'impacts, arbre d'impacts.

10

Zoom sur l'arbre d'impacts

Il est possible de travailler autour d'un arbre d'impacts parmi les outils permettant de qualifier et de représenter visuellement les grands impacts visés par le programme.

L'élaboration de ce type de cartographie, utilisée aujourd'hui par de nombreux acteurs, permet de travailler collectivement sur les impacts de l'action et de donner une représentation visuelle de l'ensemble des impacts pour chaque cible de l'action : enfants, jeunes, familles, acteurs locaux, financeurs, élus...

L'arbre d'impacts réalisé au sein du groupe de travail a été élaboré à partir de trois questionnements principaux :

- Quelles sont les cibles du PRE ?
- Quels sont les grands objectifs visés par le PRE ?
- Quels sont les impacts observés et/ou observables ?

En termes de méthodologie, l'arbre d'impacts permet de s'entendre collectivement sur les objectifs du programme et les impacts attendus. Cet outil est facile à animer avec un collectif d'acteurs dans le cadre d'une démarche évaluative.

L'arbre d'impacts (annexe 2) a permis de mettre en évidence le rôle d'interface et de relais que joue le Programme de Réussite Éducative (PRE), que ce soit avec :

- les partenaires,
- les familles,
- et les jeunes (enfants et adolescents).

Il met en avant plusieurs dimensions essentielles du PRE :

- La coordination des acteurs sur le territoire ;
- Le travail d'écoute et d'accompagnement des familles et des jeunes ;
- L'explicitation des codes et modes de fonctionnement des familles et de l'école ;
- Une meilleure compréhension, par les familles, des attentes des institutions, notamment de l'école ;
- La construction d'un lien de confiance durable entre les familles et les institutions.

Enfin, il souligne les modes de coopération qui s'incarnent sur le territoire, ainsi que les complémentarités existantes avec les dispositifs de droit commun.

Etape 3 - Interpréter les données et communiquer : l'étape incontournable

Pour interpréter les données récoltées et/ou produites, il faut porter un regard collectif sur les matériaux afin de dresser les grandes conclusions obtenues, tout en explicitant clairement leurs sources : données de bilan, retours quantifiés de questionnaires, perceptions d'acteurs. Cela exige des réunions spécifiques dédiées à l'évaluation et une certaine formalisation des discussions et résultats.

11

Enfin, une fois les conclusions élaborées, il faudra identifier les cibles de communication et les formats adaptés pour chacune d'entre elles. L'objectif est de formuler les bons messages et de mettre en forme sa communication (choix des types de support de communication).

La finalisation de l'évaluation doit donner lieu à la mise en place d'une nouvelle méthode de suivi et d'évaluation continue du programme afin d'améliorer le pilotage du projet et d'être en capacité de produire des retours quantitatifs et qualitatifs à l'intention des partenaires.

Le rapport évaluatif permet de garder une trace détaillée du travail réalisé. Il présente la démarche, les résultats observés, leur analyse et recommandations/préconisations.

Il peut être complété par des outils plus facilement diffusables : note de synthèse, document de communication... Les résultats de l'évaluation peuvent également être intégrés dans des documents existants : rapport d'activité, plaquette de présentation, etc., afin d'en assurer une large diffusion.

EN CONCLUSION

La démarche proposée est une démarche d'évaluation simplifiée et accessible, à calibrer au regard des besoins et moyens des acteurs de terrain. La méthode présentée ici s'inscrit dans une approche d'auto-évaluation accompagnée.

Elle permet aux équipes de mettre en place elles-mêmes, avec leurs partenaires, une évaluation. La méthode cartographique est proposée pour faciliter l'animation de la démarche, qui doit être réalisée et suivie par un collectif d'acteurs concernés par l'action : le groupe d'évaluation. C'est à cette condition que l'évaluation interne est possible.

A RETENIR

- Favoriser une approche partenariale, plurielle, pour croiser les points de vue à toutes les étapes,
- Ne pas chercher à tout évaluer, ne pas prétendre à l'exhaustivité,
- Être pragmatique et adapter la méthode aux moyens réellement disponibles,
- Prévoir les temps de validation des différentes étapes,
- Argumenter les jugements et les analyses,
- Ne pas faire l'impasse sur les préconisations et les modalités de leur mise en œuvre effective.

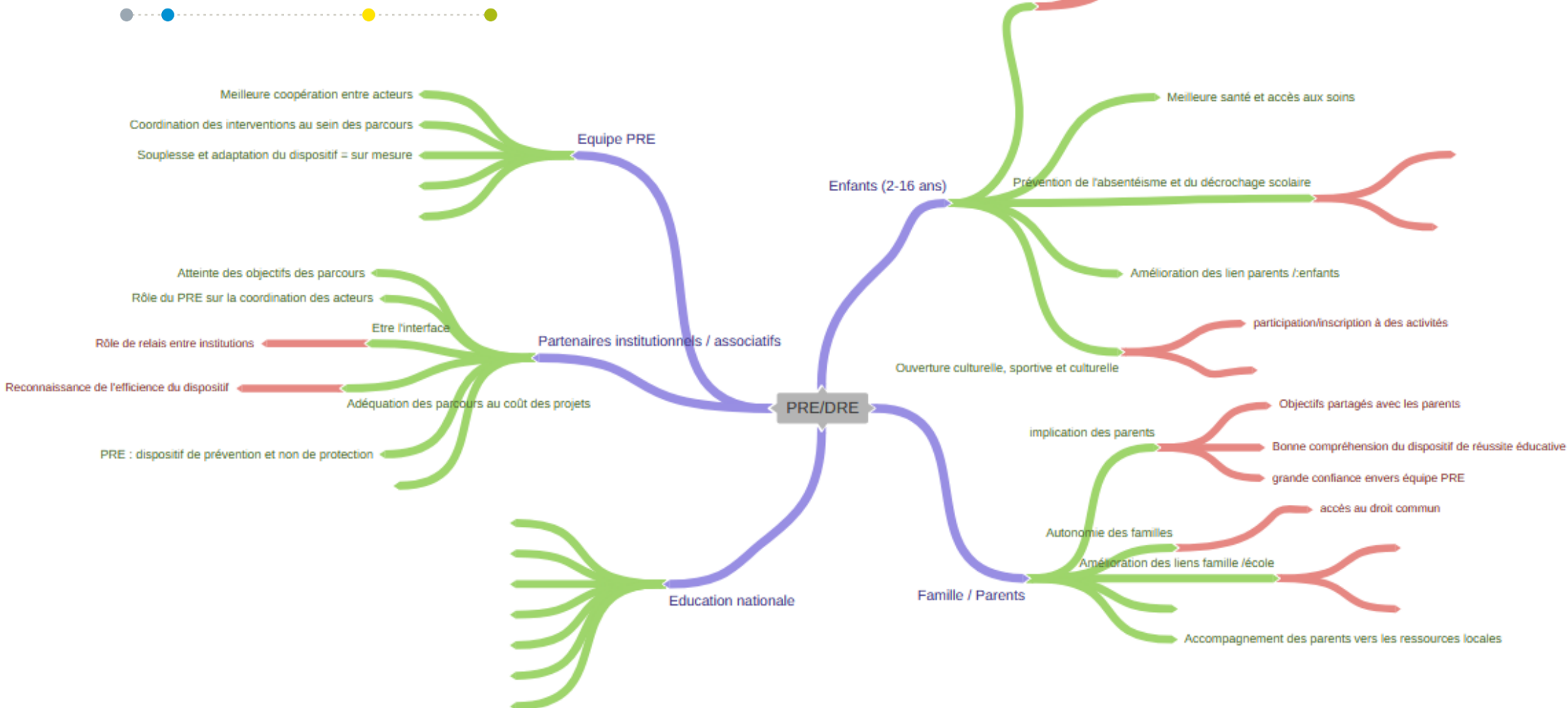
Annexe 1 - Travail autour de la représentation des parties prenantes du PRE en matière d'évaluation - Issu du groupe de travail PRE Grand Est

Les acteurs	Ce que ces acteurs cibles attendent ou demandent aux équipes PRE	Ce que les équipes de réussites éducatives ciblent comme objectifs à travers l'évaluation
Les élus	- Evaluation : Besoin de visibilité sur ce qui est fait concrètement (Bilans, Chiffres, statistiques, ...) - Suivi de cohortes (que sont devenus les enfants après le passage par un PRE) - Lutter contre le décrochage scolaire - Replacer les parents comme premiers éducateurs (actions parentalité)	- Donner à voir et comprendre le PRE sur les quartiers où le dispositif intervient - Montrer son efficacité - Meilleure coordination avec les dispositifs existants (contrat de ville, CLAS, associations, service jeunesse, centre de loisirs, EVS (Espace de Vie Sociale), ...) - Favoriser l'accès au droit commun des familles du quartier par l'intermédiaire du PRE. - Permettre l'implication et la présence de l'équipe du PRE dans le quotidien des familles du quartier. - Communiquer sur les problématiques actuelles des familles.
L'Education nationale	- Amélioration des résultats scolaires - Prise en charge de la santé (orthophonie, ophtalmologie, dentiste) - Bien être de l'enfant (confiance en soi, estime de soi) - Soutien dans les apprentissages - Amélioration du comportement - Trouver des réponses là où les personnels éducation nationale rencontrent des freins - Accompagner les familles, prendre le relais - Faire un retour sur le suivi des situations	- En quoi le PRE vient appuyer, soutenir le travail effectué par l'EN et inversement ? - Amélioration des résultats scolaires à travers les évaluations nationales, les évaluations RASED - Travail de prévention sur le décrochage scolaire (notamment auprès des collégiens) - Amélioration du comportement en évaluant les moyens mis en œuvre (ateliers de sophrologie ou autre) - Prise en charge sanitaire (orthophoniste, Médecine Préventive, ...) - Renforcer le travail partenarial avec les écoles - Montrer l'importance du lien entre le PRE et l'Education nationale - Montrer la plus-value d'un accompagnement PRE pour :

		• L'enfant, dans son rôle d'élève, dans sa progression • Son enseignant dans sa compréhension de l'environnement de l'élève, dans la communication avec les parents, dans le fait de ne pas se sentir seul face aux difficultés d'un élève. • Les parents dans leur relation avec l'école, leur compréhension de l'institution, dans leur implication dans le suivi scolaire de leur enfant
L'Etat (Selon les territoires : secrétaire général de la Préfecture, Délégué de la Préfète, DRDJSCS...)	- Bilans (Chiffres, statistiques, ...) - Respect du texte législatif - Trouver des réponses là où les PRE rencontrent des freins - Accompagner les familles, prendre le relais - Faire un retour sur le suivi des situations - Participer et s'impliquer dans les nouveaux dispositifs (vacances apprenantes, colos apprenantes...)	- Rendre compte de l'individualisation des parcours - Répondre et comprendre la demande de l'Etat sur l'évaluation - Mettre en avant la qualité de l'accompagnement plutôt que la quantité.
Les partenaires	Question parfois posée sur le travail autour de la parentalité : le PRE ne fait-il pas doublon avec les mesures sociales type AED (Aide éducative à domicile) ? Mais évolution récente sur ce point. De santé : - Présence aux RDV Associations / intervenants : - Présence des enfants et investissement de la famille Assurer le lien entre les partenaires - Communiquer sur les situations pour éviter les doublons, faire là où ils ne peuvent pas faire	Montrer que le PRE a un rôle de coordination des partenaires sur les QPV Montrer la dynamique partenariale qu'impulse le PRE au niveau du quartier Faire adhérer et impliquer les partenaires dans le dispositif (ex : Présence aux EPS)

	- Etre complémentaire à des démarches entreprises pour les familles	
Les équipes de réussite éducative elles-mêmes	- Guider les familles vers l'autonomie - Volonté de poursuivre ce qui a été mis en place quel que soit le domaine après la fin de la prise en charge du PRE - Prise de recul nécessaire à la réflexion sur le sens de l'intervention (dispositif)	- Montrer ce que fait le PRE, sa plus-value, le partenariat, la coordination... (au-delà des données de suivi) = montrer l'impact sur les enfants et les familles - Adhésion et implication des familles aux activités - Nombre d'entrées et de sorties dans le dispositif - Effet des actions proposées dans différents domaines (scolaire, social, éducatif, sanitaire, culturel, ...) - Amélioration ou pas de la situation familiale - Autonomisation des familles – Soutien à la parentalité - Approfondir les éléments sur lesquels on se questionne pour les améliorer – redonner du sens à son intervention Faire émerger de nouveaux besoins et créer de nouvelles actions pour y répondre
Le service politique de la ville de la commune	- Liens à consolider	Renforcer la dynamique de territoire (faire un diagnostic des différents dispositifs existants et coordonner l'ensemble de ces dispositifs) Complémentarité des actions et continuité entre les différents dispositifs du CV (action petite enfance, PRE, médiation mission locale, etc.)

Annexe 2 - Arbre d'impacts



Annexe 3 - Grille d'évaluation issue du groupe de travail PRE Grand Est



Objet de l'évaluation	Question évaluative	Constats/enjeux	Sous questions	Indicateurs	Méthode de collecte	Auprès de qui ?	Qui collecte ?	Quand ?	Qui analyse et quand ?
Visibilité du PRE									
Fonctionnement des modes de coopération									
La construction du parcours									